

REGARDS SUR LE RELOGEMENT DES IMMIGRES : LES ETRANGES RENCONTRES

Véronique DE RUDDER ¹

"Ca ne va pas du tout, dit Saint Pierre, je vais être obligé de te ramener au ciel avec moi. Tu sais que je voulais seulement jouer un petit tour à ces Blancs en te faisant passer pour Blanc. Mais tu m'as l'air en train de devenir blanc pour de bon. Il est temps d'en finir avec cette plaisanterie qui est allée un peu trop loin... Oublierais-tu donc que, moi aussi, je suis blanc !" Chester HIMES : *Le manteau de rêve*

Nous nous proposons d'interroger des convergences, des points de rencontre, des consensus, dans et par lesquels la sociologie spontanée de la rue et des médias, les discours politiques ou technocratiques et le regard savant s'alimentent réciproquement. L'immigration, qui est pourtant l'objet de prises de position opposées, est sans doute l'un des lieux les plus exemplaires de ce télescopage dans lequel l'opinion publique, les médias, les politiques, les gestionnaires et les intellectuels, pour ne citer qu'eux, se renvoient constamment la balle. Et le récent avis du très pluraliste "Conseil des Sages" sur le Code de la Nationalité, rendu public bien après que cette communication ait été faite, ne vient pas pour contredire cette tendance générale...

Mais ce qui pourrait et devrait étonner, en revanche, c'est la tendance réitérée, en France, à faire de l'immigration l'exemple-type, ou il n'est guère de réflexion sur la société, de quelque horizon qu'elle provienne, qui ne traite, à un moment ou à un autre, des tensions entre inclusion et exclusion, intégration et marginalité, homogénéité et hétérogénéité, unité et division... Il n'est donc pas surprenant que l'immigration soit abordée en ces termes extrêmes, de cette problématique. Explicitement ou implicitement définie comme apport d'hétérogénéité (ethnique, nationale, religieuse, culturelle, raciale...), l'immigration en vient à former la figure même du versant "négatif" de cette tension, là où se situent l'exclusion, la marginalité, la division ou le fractionnement... La société dite d'accueil, du même coup, se trouve en position d'assumer le pôle positif de cette tension, et se voit conséquemment dotée d'homogénéité, d'intégration, d'unité et de solidarité internes... Un tour de passe-passe s'opère qui favorise, au travers d'un jeu de contraste, une illusion d'optique rassurante et gratifiante : la face claire, c'est le "corps social national", dont les problèmes et les enjeux participent, quelques conflits qu'ils entraînent, de l'unité organique; la face obscure, ce sont les difficultés et les interrogations provoquées par la présence d'allogènes, dans cet ensemble social intégré auquel ils n'appartiennent pas.

Ainsi se trouve posée une "question immigrée - mal nécessaire ou défi - au travers de laquelle la société française finit par se sentir sommée de se définir elle-même et de prévoir son avenir. Dysfonctionnelle ou perturbante, la présence de ces

¹ Chargée de recherches au C.N.R.S., Unité de recherches "Migrations et Société. Laboratoire de sociologie du changement des institutions".

immigrés - parmi lesquels, faut-il le rappeler, beaucoup sont nés en France et/ou sont de nationalité française - mettrait en cause l'identité nationale et sa pérennité.

● LES THEMATIQUES DE L'OPPOSITION FRONTALE

Par quelque bout qu'on la prenne, la question immigrée est énoncée en termes d'opposition, de face-à-face, de contradiction. Sans doute la mise en forme de cette opposition varie-t-elle selon les acteurs et les enjeux, déplaçant certains termes ou certaines questions, jouant parfois sur des registres sémantiques ou symboliques différents. La frontalité, pourtant, traverse de part en part l'essentiel des discours sur l'immigration, à quelque champ qu'ils appartiennent.

Les rapports entre l'immigration et la société française, et entre les immigrés et les autochtones, ne sont certes pas forcément déniés dans cette manière d'appréhender la réalité sociale - encore qu'ils soient souvent abordés en termes si généraux, ou si stéréotypés, que cette réalité y est entièrement dissoute. Mais, fondamentalement, ce rapport n'est jamais analysé comme une *interaction* sociale, où les situations des uns et des autres se modifient relativement les unes aux autres, où les rapports de forces économiques, politiques, sociaux, ethniques ne sont pas intangibles, où la domination ne s'exerce pas tout unanimement, et où les dominés eux-mêmes parviennent à trouver des espaces de liberté et de négociation...

Il serait possible de faire l'inventaire des thèmes discursifs qui formalisent cette conception, disons manichéenne, des relations entre autochtones et immigrés. On verrait qu'ils masquent, plus souvent qu'ils ne révèlent, une réalité sociale autrement plus complexe, comme le montrent les recherches localisées, quand elles veulent bien se donner les moyens d'appréhender ce qui se passe réellement.

Encore faut-il souligner que les représentations dominantes des rapports entre immigration et société française tendent à façonner cette réalité elle-même, parce qu'elles orientent la perception des situations, même vécues, et fournissent des grilles d'interprétation passe-partout. Auto-réalisantes, elles fonctionnent, selon l'expression de R. BOUDON, comme des "prophéties créatrices" : explications erronées des faits, elles n'aident nullement à leur compréhension, mais contribuent, par anticipation, à leur production. L'un des exemples choisis par R. BOUDON, d'ailleurs et comme par hasard, concerne la discrimination ethnique aux Etats-Unis². Mais en outre, elles sous-tendent des pratiques qui ne sont pas qu'informelles : des politiques, des gestions sociales, des décisions sont appliquées qui en relèvent directement ou indirectement.

La logique binaire n'étant pas la plus complexe qui se puisse trouver, on peut schématiser les thématiques à l'oeuvre dans les différentes manières de traiter de la question immigrée. On verra, à partir de quelques exemples relevant de "la guerre aux taudis" appliquée aux immigrés, que l'une ou l'autre - et parfois plusieurs - des oppositions que nous mettons en lumière y occupe toujours une position centrale

² R. BOUDON : *Effets pervers et ordre social*. Paris, PUF, 1979

- Le bien et le mal.

Il s'agit, à l'évidence, d'une des oppositions les plus élémentaires (au sens de "structures élémentaires") et les plus fondatrices du social. A propos des immigrés, et non sans paradoxe, elle gîte en de nombreux sujets d'interrogation ou de décision, et tout particulièrement là où, peut-être, on l'attendrait le moins. L'ensemble de la "quantophrénie" relative à la présence des immigrés en relève, en effet, du trop fameux seuil de tolérance à "l'équilibre social" des quartiers, en passant par les quotas et autres "répartitions équitables" dans les ensembles de logements sociaux, sans oublier la thématique particulière du ghetto.

Elle se dédouble en un sens métaphoriquement moral (on ne tolère jamais que ce qui n'est pas parfaitement supportable, honnête, bon ou bien, mais il faut bien être quelque peu tolérant); et en un sens métaphoriquement sanitaire (la tolérance au poison, au virus ou à la greffe a ses limites...)

- La différence et la ressemblance ; la distance et la proximité.

Ces oppositions relèvent toutes deux de la question générale de l'altérité culturelle et de sa définition sociale, voire politique. Une sorte de *vulgate culturaliste* met en concurrence modes de vie, pratiques culturelles et systèmes de valeur, soupèse leur compatibilité ou leur incompatibilité, explique à cette lumière les conflits de cohabitation réels ou supposés.

La première opposition, qualitative, ne porte jamais que sur l'appréciation de ce que serait une "différence"³ par rapport à une ressemblance ou à une similitude, et surtout, par rapport à ce non-dit par excellence : ce qui pourrait être considéré comme une identité. La seconde, au contraire, s'énonce en termes quantitatifs, ou prétendus tels, puisqu'en tout état de cause une distance est censée pouvoir être mesurée. Foin de subjectivité, il n'est pas question d'étudier, comme Bogardus avec sa célèbre échelle chère à la psychologie sociale, le sentiment de distance que les groupes entretiennent les uns vis à vis des autres, et qui peut n'être pas réciproque (le groupe Y peut bien s'estimer plus distant du groupe Z que le groupe Z du groupe Y). Au contraire, il s'agit d'énoncer la distance culturelle objective, et de définir les immigrés les moins ou les plus distants du groupe de référence constitué des Français.

Si elles sont ici rassemblées, cependant, c'est parce que la mutation du qualitatif en quantitatif, et inversement, s'opère aisément, soit que l'on épilogue sur le degré de différence d'une différence, et qu'on en infère une distance, soit que la distance, cessant d'être prétendue mesurable, soit présentée comme le simple fruit non d'une somme, mais d'une énumération de différences.

- L'intériorité et l'extériorité

Ici, ce sont les grandes *appartenances collectives* qui sont en jeu, et qu'elles soient culturelles, religieuses, communautaires ou autres, leur opposition fonctionne toujours sur l'un des deux modèles national ou naturel. On s'avère ressortissant d'une civilisation, d'une culture, d'une ethnie, d'une religion, comme d'un Etat-Nation ou d'une race. L'allégeance étant par définition exclusive, ou du moins

³ Seul, semble-t-il, Gilles DELEUZE a tenté une définition de la différence qui la dégage de la tautologie selon laquelle est différent ce qui n'est pas identique, et inversement. Cf. *Différence et répétition*. PUF, 1968.

conçue comme telle - même si les bi-nationalités, les doubles cultures, les métissages sont de plus en plus nombreux - les immigrés représentent l'extériorité dans l'intériorité. Extériorité prétendument naturelle, et radicale, quand il s'agit de l'imputation raciale; extériorité politique, où la légitimité de la présence et de toute action est en cause, dans le cas de l'appartenance nationale; extériorité civilisationnelle, culturelle, dans le cas de l'imputation ethnique...

Ces thèmes, faut-il le redire, ne sont pas étanches. Bien au contraire, ils s'alimentent l'un l'autre, bien souvent, dans des agencements discursifs particuliers; et notre lassitude à les reconnaître isolément ne nous rend peut-être pas toujours assez intelligents pour comprendre l'enjeu propre de leurs diverses combinaisons.

● A PROPOS DU LOGEMENT ET DU RELOGEMENT DES IMMIGRÉS

Longtemps, cette question n'a été abordée que sous l'angle du problème social, problème qui concernait d'abord les immigrés, leurs conditions d'habitat difficiles, défectueuses... aggravées par leur méconnaissance des rouages de la société française, leur inadaptation à la vie urbaine et à ses modes de logement etc... Puis, progressivement, elle s'est déplacée pour devenir le problème des Français : comment faire pour vivre durablement avec ces immigrés ? Comment cohabiter, partager des espaces résidentiels et urbains ? Cette cohabitation, ce partage sont-ils seulement possible, et l'identité des uns et des autres n'est-elle pas, en ce cas, remise en question ? Les oppositions frontales, à propos du logement et du relogement des immigrés aboutissent en fait presque toujours à une seule et unique interrogation : faut-il regrouper ou disperser les immigrés ? Alternative typiquement technocratique, enfermée dans une logique pseudo-volontariste de la gestion d'une population qui, justement, échappe en partie à l'emprise des administrations. Celles-ci, en effet, ne peuvent trop en faire pour les immigrés sans encourir les effets d'une protestation concurrentielle des autochtones, et en particulier de ceux qui n'ont que leur appartenance nationale à faire valoir pour revendiquer quelque droit ou quelque privilège. Problème grave quand les gestionnaires sont aussi des politiques, dont le mandat électif est en jeu. Les immigrés eux-mêmes, instruits du bien que leur veulent tant d'institutions, ont appris à les utiliser ou à les éviter, avec tout l'art du bricolage inventif et de la composition (le faire avec, si l'on préfère) que leur procurent leur position de dominés et leur situation singulière d'être à la fois d'ici et d'ailleurs. Si, dans certains cas, en effet, cette situation les conduit à se tromper sur leurs propres enjeux, dans bien d'autres, cela les place en situation d'analyste, sortes d'anthropologues pratiques de la société française.

Les immigrés, sont majoritairement logés dans le parc de logement ordinaire privé, où ils occupent, pour dire cela très schématiquement, les logements les moins spacieux, les moins confortables, les moins attractifs. L'habitat non-ordinaire (au sens de l'I.N.S.E.E. : baraques, locaux non conçus pour l'habitation, caravanes...), comme l'habitat social, n'ont jamais représenté qu'une faible partie de leurs logements. Leur répartition effective se joue donc presque essentiellement sur la base de pratiques informelles - les leurs comme celles des propriétaires-bailleurs, voisins etc...- pratiques sur lesquelles les administrations cherchent en permanence, pas toujours avec succès, les moyens d'agir dans un sens ou dans l'autre...

C'est pourquoi la question du logement des immigrés apparaît surtout en termes de politique de re-logement, les thématiques d'opposition frontale se fondent dans le dilemme regroupement/ dispersion, et l' étendent à l'ensemble des rapports sociaux entre autochtones et immigrés. Non que le relogement soit toujours envisagé, ni même considéré comme réellement possible, mais il est le point par lequel s'affirme l'utopie d'une gestion maîtrisée, d'un contrôle parfait de l'établissement de la population d'origine étrangère.

Or c'est justement autour de ce problème du contrôle, pris cette fois dans un sens plus large, que s'articulent les grandes inquiétudes à propos des immigrés. Ce dont il est question, aujourd'hui, quand on parle des immigrés, c'est de l'identité française, de l'avenir de cette société : unifiée et pacifique ? conflictuelle ou clivée ? pluri-ethnique ? pluri-culturelle ? pluri- raciale ? Comme si la présence d'une population d'origine étrangère faisait perdre toute maîtrise, toute capacité de régulation sociale, et même toute identité collective à cette société qui ne cesse de s'auto-déclarer en crise, et qui, ne serait-ce que pour cela, l'est.

Quelques points de repère, dans les recherches et les études, sur la scène politico-médiatique et dans l'opinion publique, à propos du logement et du relogement des immigrés illustrent la manière dont s'organisent, à chaque fois, les thématiques de l'opposition frontale, et de l'alternative regroupement/dispersion.

Les études sur les **bidonvilles**, dans les années 60-70 ont surtout suivi deux orientations : une première, dénonciatrice, plus ou moins misérabiliste, même lorsque les immigrés y étaient représentés comme la fraction la plus opprimée du prolétariat national ou international; et une autre plus anthropologique, attachée à montrer la reconstitution, même aménagée, d'une sociabilité et d'un espace (non seulement social, mais matériel) d'origine⁴. Nous avons pu déchiffrer le bidonville de Nanterre comme espace arabe, celui de Champigny comme espace lusitanien...

Les deux approches sont réunies dans la presse à de nombreuses reprises, où la visée dénonciatrice s'accompagne presque toujours d'un procès en extériorité. *Le Monde* du 10 oct. 1970, par exemple, s'indigne contre "le noyau d'habitat sous-développé" que forment les bidonvilles.

L'état économique des pays d'origine et les conditions de logement de leurs ressortissants en France sont ainsi amalgamés par un raccourci littéraire efficace. Mode d'habitat importé par des populations importées, le bidonville, comme le sous-développement, étaient dans les valises des migrants. Il faut cependant rappeler qu'au pire temps des bidonvilles, les chiffres les plus pessimistes estimaient à 5 % la part de l'ensemble de la population étrangère logée dans ce type d'habitat. Peu importe, espace du Tiers-Monde, pas vraiment fruit de la société française, il l'atteignait comme par contagion, et la mettait en danger. Danger en bonne partie organique. Le bidonville ne cesse d'être présenté comme une maladie : excroissance pathologique, chancre péri-urbain⁵, j'en passe, et non des moindres ...

Quant aux politiques de résorption, d'abord timides et inefficaces, puis massives et résolues, au début des années 70, quand il s'est agi de récupérer ces

4 Cf. HERPIN et SANTELLI : **Bidonvilles à Nanterre**. Paris, U.P.A 8, 1971; et HERVO et CHARRAS : **Bidonvilles, l'enlèvement**. Paris, Maspéro, 1971

5 *France-Soir*, 14/10/74

réserves foncières pour les urbaniser et les construire (c'était avant la crise...), elles ont été présentées comme des opérations chirurgicales d'assainissement de la périphérie urbaine, ou comme des opérations militaires. Soigner la ville, faire des *opérations* urbaines (de résorption, d'aménagement...). Se battre contre l'excroissance urbaine insalubre, contre son développement anarchique, mais aussi, ne l'oublions pas, contre l'immigration sauvage, thème contemporain, qui risquait de réduire tous ces efforts à néant... les ennemis, c'est bien connu, viennent toujours d'ailleurs, à moins que, ennemis de l'intérieur, ils ne soient mus par des puissances extérieures, et ne sapent notre énergie ...

On ne s'étonnera pas, alors qu'on se soit tant interrogé sur les capacités d'adaptation des résidents des bidonvilles à l'habitat "normal" (l'habitat normalisé, plutôt, celui là seul auquel ils pouvaient avoir droit dans ce cadre); ni d'ailleurs qu'on ait tout fait pour briser les milieux sociaux constitués, les réseaux, en saupoudrant autant que possible les relogements en divers lieux éclatés.

Les **foyers** de travailleurs migrants n'ont pas fait l'objet de beaucoup d'études. Parmi les premières, quelques unes - souvent des travaux d'étudiants - avaient une orientation proche de celles que nous avons relevé pour les bidonvilles : parfois misérabiliste mais aussi, souvent, dénonciatrice et militante (les habitants des foyers n'ont-ils pas, à cette époque, été décrits comme l'aile avancée de la révolution ?).

Quelques autres montraient l'univers des foyers comme des isolats, coupés de la société française, tout entiers tournés vers les pays d'origine pour lesquels partaient les mandats, les cadeaux, les hommes en congé, les pensées et les espoirs de retour. Sur le plan urbain, on apprenait seulement que tel foyer étudié se trouvait entre une bretelle d'autoroute et une voie ferrée désaffectée, ou entre un cité H.L.M. et un terrain vague.

Mais les foyers n'ont pas beaucoup intéressé les médias. Même lorsque la plus importante lutte urbaine des années 70 y fut menée contre les hausses de loyer, le contrôle des chambres, la discipline infantilissante, les directeurs racistes, l'amélioration de l'hygiène, l'aménagement de lieux de culte, la reconnaissance des comités de résidents etc... Quelques péripéties juridiques, quelques reportages plus ou moins exotiques, seulement, tinrent lieu d'information dans la grande presse. Seul, un réseau associatif, avec l'audience limitée que l'on sait, a tenté de populariser ces luttes.

L'opinion publique, peu informée sur les foyers, ne se manifestait guère, sauf, parfois, pour refuser ici ou là l'édification d'un nouveau foyer (pétitions...), renouant avec la grande peur des célibataires des origines du logement social, évidemment aggravée par la fantasmagorie raciste.

Quant aux politiques, leur soutien, fort réservé au demeurant, quand il vint, ne dépassa jamais le niveau municipal, les autres laissant faire les organismes gestionnaires et... la Justice.

C'est le silence, ici, qui est caractéristique. Mais ce silence est parlant. Il dit l'extranéité du foyer par rapport à la société locale ou nationale. Le fait même qu'il n'ait guère été question de "dispenser" les résidents des foyers ailleurs que dans d'autres foyers (à moins qu'ils n'aient été purement et simplement expulsés de France) manifeste à quel point le foyer n'est pas vraiment en France. La domination, la réduction à l'état de pure force de travail, s'exercent bien quand elles n'ont ni à se raconter ni à se justifier. Mais ce silence tait bien la relation coloniale faite de surveillance, de contrôle, de paternalisme, instaurée en ce lieu précis entre la

France et ses immigrés, en particulier, mais non seulement, par l'intermédiaire de ces gérants - que tous les résidents nommaient "directeurs" - qui avaient souvent, c'est bien connu, mais c'est quand même vrai, un passé de militaire colonial. Et comme la parole dominée, voire aliénée, est parfois lourde de la vérité de la relation, je ne résiste pas à la citation de cet Algérien qui, en 1974 (soit avant les grandes grèves des loyers) me disait être pleinement satisfait :

"Dans un foyer, c'est très sérieux, mieux qu'un logement tout seul. Il y a un responsable, là, pour nous. Il n'y a pas de bagarre, il n'y a personne qui boit, il n'y a pas d'histoire... On ne peut pas faire ce qu'on veut ici. On est surveillé. Le gars, il faut qu'il reste toujours sérieux. Alors çà, c'est quelque chose d'intéressant pour nous. C'est comme le gars qui a son père avec lui... Voilà, c'est çà... Il nous indique beaucoup pour les choses du bien. Il nous regarde. Il dit : "surtout, il ne faut pas faire çà, il ne faut pas salir les murs..." Ca, c'est aussi...c'est la propriété.. Celui qui vient pour travailler, pour nourrir sa famille, ses enfants par exemple, ou alors pour gagner un morceau de pain, il ne faut pas qu'il soit perdu. Et le foyer c'est fait pour des raisons familiales, pour les hommes qui travaillent pour leur famille."

C'est bruyamment que le silence fut brisé, par les bulldozers qui, à l'initiative de la municipalité de Vitry, en 1981, devaient rendre inhabitable à des Maliens un foyer où la mairie de Saint Maur venaient de les transférer. Mais alors, si l'on parla un peu des foyers, on aborda surtout frontalement le problème de la dispersion des immigrés.

Au détour de 1981, avant les élections et les premières mesures prises par la gauche (régularisation, droit d'association...), le discours ambiant sur les immigrés avait déjà commencé à changer. C'est que les immigrés, après être longtemps restés à la porte du logement social avaient commencé à y pénétrer dans les années 70. Les critères d'attribution, en effet, qui ne contenaient guère de catégories ethniques, mais qui les avaient jusque là défavorisés, ont fini par jouer un peu en leur faveur : l'ancienneté de résidence dans la commune a pu être acquise, le regroupement familial s'est développé et les réservations pour les familles provenant du logement insalubre comme l'importance du critère du nombre d'enfants ont permis cet accès, au moment même où la population d'ensemble des arrivants dans les H.L.M. se prolétarisait.

La notion de "**seuil de tolérance aux étrangers**" devint à ce moment populaire. Elle est communément attribuée aux sociologues, qui en récuse majoritairement la paternité... Personne ne sait vraiment ni tout à fait d'où elle vient. Version française du "tipping point", des TAEUBER qui, dans les années 60 étudièrent la ségrégation raciale dans les villes américaines, et montrèrent que la marge de liberté résidentielle des noirs dans une ville s'amenuisait dès lors qu'ils atteignaient 10 % de la population totale d'un quartier⁶ (ce qui n'a rien à voir avec le "seuil de tolérance", mais qui désigne quand même un seuil quantitatif productif de mutations qualitatives) ? D'une étude sur la cohabitation entre Français autochtones, rapatriés et étrangers immigrés dans la banlieue parisienne datant de 1964 ?⁷ En fait, on ne possède pratiquement pas d'études portant sur l'existence d'un seuil, de

6 (5) Thèse développée par R. DUCHAC in **Sociologie du Sud-Est** n° spécial sur "Le seuil de tolérance aux étrangers." Colloque du CIRDOM, n° 5_6, juillet 1975.

7 Thèse défendue par M. MARIE dans ce même colloque. cf **Sociologie du Sud-est** n° 5-6, juil-oct. 1975

tolérance ou non, à partir duquel apparaîtraient de nets changements dans les comportements, les attitudes, les opinions des autochtones à l'égard des immigrés, dans les rapports de cohabitation, dans les problèmes sociaux etc...

En 1971, dans une enquête d'opinion de l'I.N.E.D. sur "l'attitude des Français à l'égard de l'immigration étrangère"⁸ la référence au seuil est explicite. On prétend chercher à savoir si le seuil de tolérance existe, au moins dans les opinions, mais en fait, on en présuppose l'existence. Non seulement on pose les deux questions suivantes, déjà fort inductives :

- *"A votre avis, dans une localité d'environ 5000 habitants, à partir de quel nombre d'étrangers diriez-vous qu'il y en a trop ?*
- *"Et dans un ensemble collectif de cent logements, à partir de quel nombre de logements attribués à des étrangers diriez-vous qu'il y en a trop ?"*

Mais en plus, on précise quels motifs invoquer et quels comportements adopter lorsque le "seuil" est atteint :

- *Dans une école, à partir de quel nombre d'élèves étrangers estimeriez-vous que la classe est gênée ou retardée ?"*
- *Si vous aviez un enfant dans une classe de 30 élèves où il y a des étrangers, à partir de quel nombre d'élèves étrangers chercheriez-vous à placer votre enfant dans une autre école ?"*

Il est tout à fait extraordinaire, dans ces conditions, que les auteurs avouent, dans une phrase pour le moins paradoxale, n'avoir pas réussi à trouver le fameux seuil : "S'il existe un seuil de tolérance, il n'a, à la limite, rien à voir avec l'importance de la population étrangère. Il n'y a pas de relation statistique rigoureuse entre attitudes et pourcentages d'étrangers". On a toute raison de croire, en revanche, que l'enquête en question a réussi à participer à la diffusion de la notion !

Encore ce travail ne portait-il que sur les opinions. Nous ne possédons rien, en effet, qui pourrait confirmer l'existence du seuil du point de vue des comportements. En revanche, on voit bien apparaître, dans nos interviews, l'invocation du seuil de tolérance comme auto-justification à telle ou telle attitude, voire comme référence obligée à un démarquage par rapport à elle.

Nous sommes quelques chercheurs à nous être efforcés de montrer que la problématique du seuil de tolérance ne relevait pas de l'ordre des connaissances acquises, mais d'une analyse des représentations sociales et des outils idéologiques de la gestion technocratique de la force de travail immigrée dans la sphère de la reproduction, où sa présence est fondamentalement jugée illégitime; et qu'en tout état de cause, les réalités sociales de la cohabitation pluri-ethnique, loin

⁸ A. GIRARD, M.L. LAMY : "L'attitude des Français à l'égard de l'immigration étrangère" in *Population*, n°5, 1971.

de tenir enfermées dans la question quantitative, la débordaient de toute part ⁹

Au delà de la notion de seuil de tolérance, en effet - qui a subi des critiques suffisamment nombreuses pour qu'elle ne puisse plus tout à fait être utilisée "innocemment" dans la recherche - c'est la thématique quantitativiste qui la sous-tend qu'on doit analyser.

Or celle-ci est omniprésente. La recherche ne peut éviter les décomptes, mais elle a la capacité, quand elle s'en donne les moyens, de montrer que ceux-ci ne forment, par eux-mêmes, ni des faits sociaux, ni une analyse sociologique. Tel n'est cependant pas toujours le cas, et les études foisonnent dans lesquelles le recensement quasi-maniaque des nationalités en présence tient lieu de problématique sur les relations inter-ethniques. D'ailleurs la proportion de ces derniers est devenue un symptôme de la dégradation conjointe du bâti et de la vie sociale de secteurs urbains ou péri-urbains, dans de nombreuses études appliquées, comme dans la presse. Il serait intéressant de mener, de ce point de vue, une analyse de contenu des enquêtes sociales menées par les bureaux d'étude employés par les municipalités et les pouvoirs publics, et des rapports sur les "îlots sensibles" sélectionnés par la Commission Nationale .

La presse, les politiques, les gestionnaires, et tous ceux qu'il est convenu d'appeler "les gens de terrain" rappellent en permanence, chiffres à l'appui, l'extraordinaire difficulté qu'il y a à faire cohabiter des gens aussi différents que des autochtones et des immigrés ! Je défie quiconque de trouver un reportage, un article de journal, un discours, une demande de crédit qui, dès lors qu'il s'agit de lieux où vivent des populations ouvrières, pauvres ou paupérisées, résistent à l'argument du nombre d'étrangers... Quand il y en a, du moins, ce qui est nécessairement assez fréquent, vu ce qu'est la structure socio-professionnelle de la population immigrée. La thématique quantitative exerce une telle prègnance sur la perception et la représentation des faits que rien ne se peut dire sans y faire référence. Pas même lorsque les choses ne vont pas si mal, car en ce cas, il convient de souligner le paradoxe de la situation ! C'est d'ailleurs la force du thème quantitatif : il fonctionne comme une évidence. Mais puisque nul ne peut vraiment avancer de preuve plaidant en faveur d'une base quantitative aux problèmes évoqués, cette évidence n'est, à l'évidence, qu'une tautologie : c'est lorsque des immigrés et des autochtones vivent ensemble qu'il y a des problèmes entr'eux ! Pour le coup, c'est bien, en effet, le contraire qui eût été paradoxal. Parfois pressenti, le piège de l'évidence n'en continue pas moins de fonctionner, ce qui donne lieu à de curieuses

⁹ voir, par exemple, dans le numéro de **Sociologie du Sud-est** déjà cité consacré aux actes du colloque du CIRDOM sur le seuil de tolérance aux étrangers, la communication de M. MARIE, intitulé "Quelques réflexions sur le concept de seuil de tolérance"; celle d'Alain HAYOT "Seuil de tolérance, immigration et crise urbaine", mais aussi le texte multigraphié de G. BEAUGE : "Pour en finir avec le seuil de tolérance" (Nice, IDERIC) qui date de la même époque et qui fut refusé par les organisateurs de ce même colloque; voir aussi mon article "La tolérance s'arrête au seuil" in **Pluriel**, n°21, 1980 ; idem la recherche sur la cohabitation pluri-ethnique dans trois quartiers parisiens à densité d'immigrés comparable : M. GUILLON et I. TABOADA-LEONETTI : **Le triangle de Choisy : un quartier chinois à Paris**; V. DE RUDDER : **Autochtones et immigrés en quartier populaire populaire : du marché d'Alligre à l'îlot Chalon**; I. TABOADA-LEONETTI : **les immigrés des beaux quartiers : la communauté espagnole dans le XVIème**. Ces trois ouvrages ont été publiés ces dernières années (1986,87 et 88) aux éditions l'Harmattan.

contorsions verbales comme par exemple celle-ci, de la part d'un organisme officiel chargé du logement des immigrés :

"Une politique active d'insertion des familles étrangères dans le parc H.L.M. doit veiller à leur répartition équilibrée (...) tout en évitant de se référer à la notion systématique et trompeuse d'un seuil de tolérance"¹⁰

ou encore celle-ci, de Georges Marchais :

"Quand la concentration devient très importante - ce qui n'a rien à voir, soit dit en passant, avec la notion non scientifique et raciste de "seuil de tolérance" dont nous ne parlons jamais - la crise du logement s'aggrave, les H.L.M. font cruellement défaut et de nombreuses familles françaises ne peuvent y accéder. La cote d'alerte est atteinte"¹¹

Mais point de contorsion, en revanche, dans cet attendu de jugement du Tribunal de Versailles, seulement l'argument d'autorité, armé de l'évidence : "Le souci de prévenir des manifestations de racisme qu'un quota trop élevé d'étrangers dans un quartier ou une commune ne manquent pas d'entraîner, de l'avis unanime des sociologues..."¹²

La problématique quantitativiste présente la coexistence comme un face à face ethnique, et l'articule autour d'une image organiciste du social. On remarquera d'ailleurs, d'une manière plus générale, que les termes relatifs à l'immigration révèlent un vocabulaire métaphorique de la corporéité répétitif : introduction, adaptation, assimilation, rejet... L'organisme étant Français, le virus, la greffe, la maladie ou le soin sont les immigrés. Entre l'homéopathie et l'immunologie, la médecine sociale oscille pour savoir comment, à la fois, admettre les réactions de défense de l'organisme (considérées comme saines ou, à tout le moins normales, donc) et l'obliger quand même à absorber un peu d'altérité (parce que c'est bon pour lui, c'est un mal nécessaire...). C'est d'ailleurs l'un des tours de force, et l'une des forces, de l'obsession quantitative que d'autoriser et d'interdire simultanément le racisme, en proposant le fantasme d'une population étrangère harmonieusement répartie sur l'ensemble du territoire, chacun prenant sa part du fardeau obligé de la cohabitation, des problèmes et des coûts sociaux qu'elle occasionne inmanquablement etc.... sans aucun rapport avec les logiques économique, urbaine et sociale qui font que les immigrés ne sont pas tant là où on les met que là où ils peuvent être.

Une autre figure est ensuite apparue : le **ghetto**. On la trouve partout, dans les recherches et les études, dans les médias, dans les discours politiques, dans la rue... Elle n'a pas connu l'opposition qu'a suscitée la notion de seuil de tolérance, et d'ailleurs, certains groupes désignés comme "ghettoïsés" reprennent le terme à leur propre compte, et tentent de l'utiliser dans leurs luttes pour l'amélioration de leurs conditions de vie.

¹⁰ Commission Nationale pour le Logement des Immigrés : "Cités de transit ou cités fourre-tout ?" in *Revue des Ingénieurs T.P.E.* n° 51, 1980.

¹¹ Lettre de G. MARCHAIS au recteur de la Mosquée de Paris. Supplément à *L'Humanité* du 9/1/1981.

¹² Cité par *Libération* du 10/01/1981.

Le consensus est d'autant plus large que personne n'a jamais songé à définir ce qu'est un ghetto. Cela n'empêche nullement que tout le monde soit d'accord pour juger le phénomène absolument négatif. Il est devenu très difficile de dire qu'il n'y a pas de ghetto en France, au sens où ne trouve pas d'aire urbaine ou péri-urbaine qui constitue un lieu d'habitat à la fois contraint, homogène, contrôlé, soit une micro-société dominée par la société globale, mais séparée d'elle¹³. Il n'existe pas de regroupements spatiaux tels que les immigrés d'une même origine (nationale, culturelle, religieuse, de couleur...) soient majoritaires en nombre, au delà de l'échelle de l'îlot. Lorsqu'une appropriation collective minoritaire de l'espace - une territorialisation - se développe, elle fonctionne comme centralité pour des populations qui, bien que n'étant pas majoritaires en nombre parmi les habitants, et dispersées sur le plan résidentiel (Barbès, la Porte de Choisy, la rue des Rosiers, à Paris, La Porte d'Aix, à Marseille, etc...) trouvent là des produits et des services spécifiques, et la possibilité d'exercice d'une certaine liberté de leur praxis corporel. Quant à la formation de micro-sociétés fermées et tournées sur elles-mêmes, elle reste peu développée en France, faute de diversification de la stratification sociale interne aux vagues d'immigration, et face à la puissance de la poussée assimilationniste française. La question, bien sûr, est posée de savoir si des minorités culturelles ou ethniques peuvent se créer en France face aux discriminations et à la stigmatisation raciale. En l'état actuel, c'est plutôt de systèmes en réseaux que l'on peut parler, dont la structuration est relativement faible et reste sans débouché sur le plan socio-politique. Les immigrés de France, d'ailleurs, expriment clairement leurs craintes sur les effets de clivage du regroupement, de l'organisation minoritaire voire de la revendication ethnique.

Mais le recours à la notion de ghetto ne se donne guère d'alibi scientifique comme c'est le cas pour le seuil de tolérance. Elle est au contraire morale, ou affective, et d'ordre incantatoire : le ghetto, c'est le mal, le mal que les immigrés font, qu'ils se font, et qu'ils nous font; d'ailleurs on met en garde, comme le député du XIIIème arrondissement de Paris, les immigrés contre leur tendance spontanée à former des ghettos. Mais c'est aussi le mal qu'on leur fait : leur exclusion, au centre même de l'intériorité urbaine et plus globalement sociale, porte preuve de la discrimination qu'ils subissent. Par voie de conséquence, et plus fondamentalement encore, le ghetto est une menace radicale pour l'ordre social. L'immigré, l'étranger, sont à la rigueur, des figures individualisables, décomposables en groupes, selon les enjeux et les stratégies et les conjonctures. Dans le cas du ghetto, cette décomposition n'est plus possible. L'immigré n'est plus qu'une figure pure d'altérité, absolue parce que collective, où se consomme le clivage : regroupement, auto-organisation pour la défensive comme pour l'offensive.

● **DES USAGES DE L'ACTIVITE CULTURELLE : QUE FAIRE DE L'ALTERITE.**

Dans tous les cas, pourtant abordés sous des angles différents, l'énoncé de la fracture entre le "Nous" et les "Autres" se fait incantatoire; Et passe par les mille voies d'un constat de la différence, constat qui se nourrit de ses prémisses, et s'auto-alimente.

¹³ cf. L. WIRTH : **Le ghetto**. Presses Universitaires de Grenoble. 1980 séparation, ségrégation... l'extériorité des ghettoisés propose une nouvelle mouture de la "classe dangereuse".

La différence culturelle se décline : modes de vie, pratiques du temps et de l'espace, relations interpersonnelles, inter-sexuelles et inter-générationnelles, systèmes de valeurs, représentations... S'il peut y avoir une question de tolérance, c'est, en définitive, parce que l'altérité est posée en postulat. Cette altérité ne peut se dire que dans le contraste, et l'opposition binaire. Opposition qui recouvre et masque - mal, le plus souvent, mais pas toujours, et non sans efficacité - une dévalorisation initiale de certaines cultures, et la valorisation d'autres. Dévalorisation universelle, peut-être, comme le souligne C. LEVI-STRAUSS¹⁴, mais qui, contrairement à ce qu'il semble en conclure, ne se comprend en chaque cas d'espèce qu'historiquement, dans la conjoncture longue, mais datable. Celle, ici, de l'aventure coloniale de l'empire français, qui lui donne non seulement des modèles de référence, mais aussi son sens¹⁵; celle des rivalités nationales, nationalistes, et internationales¹⁶.

Même le relativisme culturel qui fonde, en toute bonne foi, notre pratique anthropologique, sociologique, et d'honnête homme (!) trouve là sa limite objective, d'autant plus violente qu'elle est extrinsèque : il existe toujours un référent, en matière culturelle, qui désigne implicitement ou explicitement la culture "ego", celle qui sert de référence, à laquelle les cultures des immigrés se trouvent réellement confrontées, et à laquelle elles se trouveraient confrontées indépendamment des phénomènes migratoires, c'est à dire dans leurs foyers propres, dans les pays d'origine.

L'énoncé de la différence, parce qu'il n'y a pas de modélisation possible de l'identique, se suffit à lui-même et se nourrit de lui-même. Sans doute est-ce l'une des raisons pour lesquelles le pas est vite franchi entre la différence de nature culturelle et la différence naturelle de culture, par où le racisme le plus doctrinaire parvient à ressurgir sans que sa terminologie trop assertive, ou sa syntaxe trop exaspérée, politiquement illégitimés aujourd'hui, soient pour cela requis.

La revendication du droit à la différence, voire sa glorification, dans ce contexte, peut s'alimenter du refus de la ressemblance, et le produire. Le racisme différencialiste¹⁷ de la soit disant "Nouvelle Droite", puisé aux meilleures sources du refus de l'arasement culturel par la domination américaine sur les moyens de communication de masse, trouve ainsi sa voie royale; et on aurait tort de croire que ses prétentions à l'intellectualisme l'empêchent d'atteindre le bon peuple... Les entretiens que nous réalisons actuellement montrent que de nombreuses traces de cette forme contemporaine de racisme sont intériorisées.

Le noeud de la question omniprésente de l'altérité est une aporie. Pour la résoudre, il faut en passer par les enjeux et les multiples voies de l'intégration; intégration de l'Autre à la fois comme différent *et* comme identique; *potentiellement et réellement* différent et identique, selon des combinaisons, des formes et des

14 Cf. **Le regard éloigné**. Paris, Plon,

15 Cf E. BALIBAR : "Sujets ou citoyens ?" in **Les temps Modernes**, N° spécial sur l'immigration maghrébine. Mai 1984

16 cf R. GALLISSOT : **Misère de l'antiracisme**. Paris, ed. Arcantère, 1986.

17 selon l'expression d'A. TAGUIEFF in "L'identité française et ses ennemis. Le traitement de l'immigration dans le nationalisme-racisme français contemporain" in **L'Homme et la Société** n°77-78 ; juil.-déc. 1985.

degrés variables, mais toujours simultanés et contemporains. Or cela s'avère impossible à penser, puisque tel n'est pas, mais pas du tout, le rôle social de l'immigration. Comment se représenter la ressemblance dans la différence, ou, inversement, la différence dans la ressemblance quand le statut même des immigrés est d'abord subordonné à leur instrumentalité, et alors même que les raisons qui ont motivé leur recrutement massif n'ont plus, au moins apparemment, d'actualité ? Comment la dire, et surtout, comment l'agir ?

D'où l'alternative, encore une, entre l'invisibilisation et le rejet. Tout se passe comme si les immigrés étaient sommés : "devenez nos semblables (nos prochains, dit Le Pen), malgré et contre nous, qui tenons essentiellement à marquer la différence et la distance qui nous séparent. Nous ne voulons pas que vous vous confondiez avec nous, de crainte de nous confondre avec vous. Mais si vous ne confondez pas avec nous, nous vous refuserons toujours..."

Autour du rapport entre nationalité et culture, qui constitue un modèle sur lequel s'agrège, par exemple, le rapport religion/nationalité, ou "race"/nationalité etc... on voit bien fonctionner cette sommation impossible. De ce point de vue, les sondages d'opinion sont révélateurs. Ils le sont par leurs résultats, bien sûr, quelles que soient les critiques dont ils font l'objet. Mais ils le sont aussi par leurs questions. L'un et l'autre sont liés, parce que les résultats des sondages ne disent pas toujours n'importe quoi, et que les réponses données, et leurs effectifs, justifient socialement que les questions aient été posées (quand bien même elles n'auraient aucune consistance sociologique réelle). On voit ainsi que les appartenances collectives, les grandes allégeances, sont en bonne partie interchangeables, et que la culture est bien conçue comme une propriété (au double sens du terme) nationale. Voici deux exemples, ils ne sont pas caricaturaux, de choix proposés :

"D'après vous, s'ils veulent rester définitivement en France, les immigrés devront-ils :

- adopter la culture et les usages des Français de souche ? 54 %
- conserver leur propre culture ? 38 %
- Ne sait pas 8%**

(Magazine-Hebdo /Indice opinion Mars 1984)

"A propos des enfants d'immigrés nés en France et qui ont la nationalité française, jugez-vous préférable :

- qu'ils adoptent le plus possible les coutumes et les valeurs de la société française? 64 %
- qu'ils conservent, s'ils le veulent, les coutumes et les valeurs de leur pays d'origine ? 28 %
- Non réponse 8 %**

(Le Nouvel Observateur /SOFRES Déc. 1984)

Le procès en extériorité est clair, ici, tout comme dans le refus de l'accès des immigrés au droit de vote qui, depuis 10 ans, se situe bon an mal an, autour de 60%.

A bien des égards, les sondages peuvent apparaître comme l'un des lieux charnière où se rencontrent les sciences sociales, les médias et l'opinion publique.

Ceux qui formulent les questions ne sont pas, a priori, tous des imbéciles et ils ne sont pas coupés du monde, bien au contraire. Ceux qui y répondent non plus. Ces questions et ces réponses n'ont, d'un certain point de vue, aucun sens. Pourquoi cette alternative simpliste ? Qu'est ce que la culture, les usages, les coutumes, les valeurs des Français de souche et de la société française tout entière ? Quelles sont la culture les coutumes et les valeurs des pays d'origine des immigrés ? Quel est le pays d'origine des enfants d'immigrés nés en France ? Mais les réponses sont là, qui ne font pas dans la nuance, et qui ne sont pas purement et simplement manipulées. Les questions sont comprises, et jugées suffisamment légitimes et claires pour qu'il y soit répondu non moins clairement.

Or la réalité, celle des Français comme celle des immigrés, celle de leurs relations, n'est pas celle qui émerge des sondages qui, comme tous les discours, excluent toute interaction.

Enfin, le procès en extériorité, en différence, se formalise aussi parfois par défaut. Dans le silence, comme on l'a vu pour les foyers, mais aussi dans les recherches, les sondages, les enquêtes... Combien de recherches sur la classe ouvrière, l'entreprise, le syndicalisme, les jeunes, le logement... n'ont qu'un échantillon exclusivement composé de Français. Pas toujours par oubli, mais avec la justification, dans les études sérieuses, que les immigrés, trop différents, auraient biaisé, ou troublé les résultats. Quand on sait que plus d'un ouvrier sur quatre, et près d'un employé sur cinq, est en France, d'origine étrangère, que les trois quarts de ceux-ci sont en France depuis plus de 15 ans, on se demande où se trouve le biais le plus grave... et on ne peut manquer d'être troublé par cette absence.